

Des déplacements brefs tolérés, dans le respect des gestes barrières



Pour une activité
physique, **individuelle**



Une sortie avec les enfants
(une attestation suffit pour
un adulte avec des enfants
tant qu'ils sont mentionnés)



**Une sortie avec son
chien pour satisfaire
ses besoins** ou pour un
rendez-vous vétérinaire



Sorties limitées à 1 h quotidienne, dans un rayon maximal d'1 km autour du domicile

